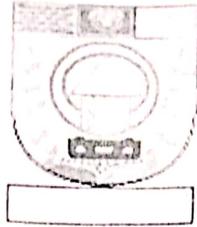


REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

COMMUNE DE KEKEM



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

UPPER-NKAM DIVISION

KEKEM COUNCIL

ADDITIF N° 02/A/CKKEM/CIPM/2021 du 21 JUIL 2021

RELATIF AU DOSSIER D'AVIS DE CONSULTATION
N° 01/DAC/CKKEM/CIPM/2021 DU 07 Juillet 2021 POUR L'ACQUISITION DES
FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMUM DES
ECOLES PRIMAIREES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KEKEM,
DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.

Le Maire de la Commune de Kékem, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, porte à la connaissance des Entreprises potentiellement soumissionnaires de l'Appel d'Offre suscité que les Critères d'évaluation, « Critères éliminatoires » contenus dans les Avis d'Appel d'Offres et le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) sont modifiés comme suit :

AU LIEU DE :

CRITERES D'EVALUATION

a- Critères éliminatoires

- ✓ Fausse déclaration, pièce falsifiée ;
- ✓ Absence de caution de soumission ;
- ✓ Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- ✓ Entreprise dont la défaillance a été constatée ou coupable d'un abandon de chantier au cours des trois dernières années.

LIRE :

CRITERES D'EVALUATION

a- Critères éliminatoires

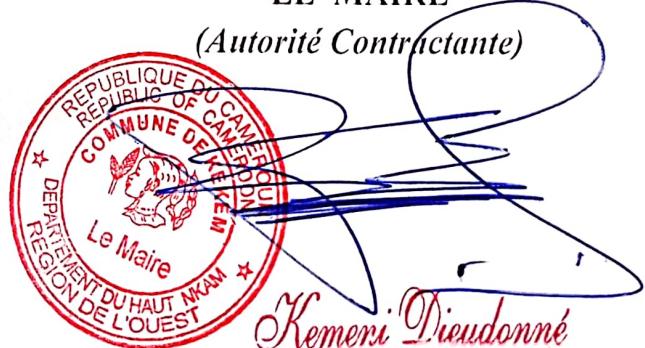
- ✓ Fausse déclaration, pièce falsifiée ;
- ✓ Absence de caution de soumission ;
- ✓ Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Fait à KEKEM, le 21 JUIL 2021

Ampliations :

- PREFECTURE/BAFANG ;
- ARMP/OUEST ;
- DDMINMAP/HT-NKAM ;
- DDMINEPAT/ HT-NKAM ;
- DDMINTP/ HT-NKAM ;
- DDMINDDVEL/ HT-NKAM ;
- PRESIDENT CIPM/CKKEM ;
- AFFICHAGE/ARCHIVES.



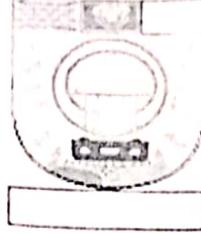
LE MAIRE
(Autorité Contractante)

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

COMMUNE DE KEKEM



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

UPPER-NKAM DIVISION

KEKEM COUNCIL

ADDITIF N° 02/A/CKKEM/CIPM/2021 du 21 JUIL 2021

RELATIF AU DOSSIER D'AVIS DE CONSULTATION

N° 01/DAC/CKKEM/CIPM/2021 DU 07 Juillet 2021 POUR L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMUM DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KEKEM,
DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.

Le Maire de la Commune de Kékem, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, porte à la connaissance des Entreprises potentiellement soumissionnaires de l'Appel d'Offre suscité que les Critères d'évaluation, « Critères éliminatoires » contenus dans les Avis d'Appel d'Offres et le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) sont modifiés comme suit :

AU LIEU DE :

CRITERES D'EVALUATION

a- Critères éliminatoires

- ✓ Fausse déclaration, pièce falsifiée ;
- ✓ Absence de caution de soumission ;
- ✓ Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- ✓ Entreprise dont la défaillance a été constatée ou coupable d'un abandon de chantier au cours des trois dernières années.

LIRE :

CRITERES D'EVALUATION

a- Critères éliminatoires

- ✓ Fausse déclaration, pièce falsifiée ;
- ✓ Absence de caution de soumission ;
- ✓ Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Fait à KEKEM, le 21 JUIL 2021

Ampliations :

- PREFECTURE/BAFANG ;
- ARMP/OUEST ;
- DDMINMAP/HT-NKAM ;
- DDMINEPAT/ HT-NKAM ;
- DDMINTP/ HT-NKAM ;
- DDMINDDVEL/ HT-NKAM ;
- PRESIDENT CIPM/CKKEM ;
- AFFICHAGE/ARCHIVES.

LE MAIRE
(Autorité Contractante)



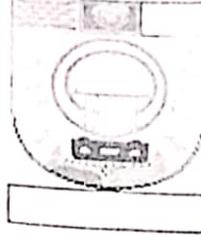
Kemeni Dieudonné

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM

COMMUNE DE KEKEM



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

WEST REGION

UPPER-NKAM DIVISION

KEKEM COUNCIL

ADDITIF N° 02/A/CKKEM/CIPM/2021 du 21 JUIL 2021
RELATIF AU DOSSIER D'AVIS DE CONSULTATION
N° 01/DAC/CKKEM/CIPM/2021 DU 07 Juillet 2021 POUR L'ACQUISITION DES
FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES OU PAQUET MINIMUM DES
ECOLES PRIMAIREES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE KEKEM,
DEPARTEMENT DU HAUT-NKAM, REGION DE L'OUEST.

Le Maire de la Commune de Kékem, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, porte à la connaissance des Entreprises potentiellement soumissionnaires de l' Appel d'Offre suscité que les Critères d'évaluation, « Critères éliminatoires » contenus dans les Avis d'Appel d'Offres et le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) sont modifiés comme suit :

AU LIEU DE :

CRITERES D'EVALUATION

a- Critères éliminatoires

- ✓ Fausse déclaration, pièce falsifiée ;
- ✓ Absence de caution de soumission ;
- ✓ Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- ✓ Entreprise dont la défaillance a été constatée ou coupable d'un abandon de chantier au cours des trois dernières années.

LIRE :

CRITERES D'EVALUATION

a- Critères éliminatoires

- ✓ Fausse déclaration, pièce falsifiée ;
- ✓ Absence de caution de soumission ;
- ✓ Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Fait à KEKEM, le 21 JUIL 2021

Ampliations :

- PREFECTURE/BAFANG ;
- ARMP/OUEST ;
- DDMINMAP/HT-NKAM ;
- DDMINEPAT/ HT-NKAM ;
- DDMINTP/ HT-NKAM ;
- DDMINDDVEL/ HT-NKAM ;
- PRESIDENT CIPM/CKKEM ;
- AFFICHAGE/ARCHIVES.

